



SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN MAI 2024

À la fin mai, 4'380 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 86 de moins que le mois précédent. Le taux de chômage en Valais est resté stable à 2.5%.

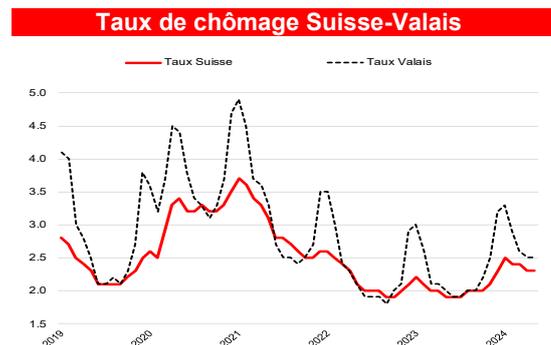
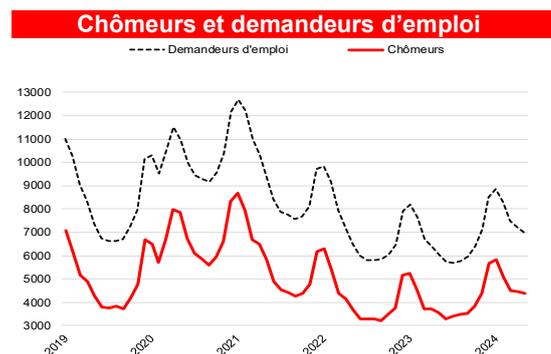
Le recul mensuel du chômage a été ressenti essentiellement dans les branches de la construction (-66 chômeurs) et de l'agriculture (-35 chômeurs).

En variation annuelle, le chômage a augmenté de 22.7% par rapport à mai 2023, ce qui représente 810 chômeurs en plus. Cette évolution s'inscrit donc dans la continuité des mois précédents. Cependant, le taux de chômage, au regard des 15 dernières années, se situe à un niveau toujours très bas.

Enfin, en ce qui concerne l'évolution de l'économie valaisanne pour l'année en cours, l'institut BAK Economics table sur une croissance de +1.1%, ce qui devrait correspondre à la moyenne nationale. Le Service de l'industrie, du commerce et du travail prévoit ainsi un taux de chômage de 2.5% pour 2024.

6 juin 2024

Chômage mai 2024			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2.5%	4'380	➔
Haut-Valais	1.2%	498	➔
Valais central	2.9%	1'966	➔
Bas-Valais	3%	1'916	➔

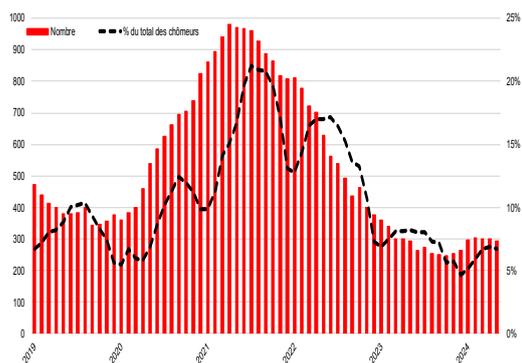


	Taux de chômage			Chômeurs		
	Mai 2024	variation mensuelle	variation annuelle	Mai 2024	variation mensuelle	variation annuelle
Suisse	2.3	0.0	0.4	105'465	-1'492	17'389
Valais	2.5	0.0	0.5	4'380	-86	810
Haut-Valais	1.2	0.0	0.4	498	-4	145
Valais Central	2.9	0.0	0.6	1'966	-39	354
Bas-Valais	3.0	0.0	0.5	1'916	-43	311
RAV Oberwallis	1.1	-0.1	0.3	492	-3	139
ORP Sierre	3.1	0.0	0.8	698	-14	174
ORP Sion	2.8	0.0	0.4	1'277	-23	188
ORP Martigny	2.8	-0.2	0.5	952	-51	172
ORP Monthey-St.-Maurice	3.1	0.1	0.5	961	5	137

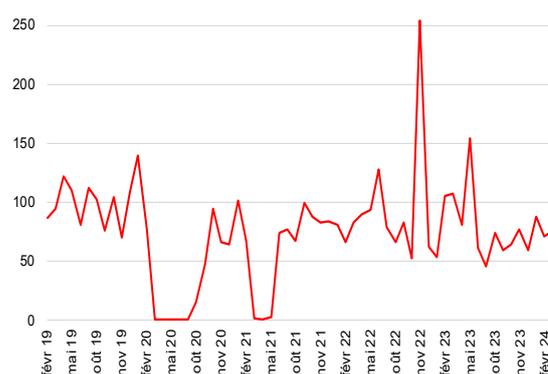
Contact

Eduard Nevistic, collaborateur scientifique à l'Observatoire valaisan de l'emploi (OVE), entre 11h00 et 11h30.
Tél. 027 606 73 38

Chômeurs de longue durée



Arrivées en fin de droits



Profil des chômeurs

	Chômeurs			Taux de chômage		
	Mai 2024	variation mensuelle	variation annuelle	Mai 2024	variation mensuelle	variation annuelle
15-24 ans	452	-2	104	2.7	0.0	0.6
25-49 ans	2'714	-37	572	2.7	0.0	0.6
50-64 ans	1'208	-49	133	2.2	-0.1	0.2
Hommes	2'374	-92	472	2.5	-0.1	0.5
Femmes	2'006	6	338	2.5	0.0	0.4
Suisses	2'064	-8	226	1.6	0.0	0.2
Etrangers	2'316	-78	584	5.1	-0.1	1.3
Au chômage depuis 1-6 mois	3'230	-111	577	-	-	-
Au chômage depuis 6-12 mois	856	31	231	-	-	-
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	294	-6	2	-	-	-

Chômage par activités économiques

	Mai 2024		Variation mensuelle		Variation annuelle	
	Effectifs	Part en %	Absolue	Relative en %	Absolue	Relative en %
Activités saisonnières						
Construction	452	10	-66	-12.7	118	35.3
Hôtellerie, restauration	755	17	-1	-0.1	190	33.6
Agriculture, sylviculture	47	1	-35	-42.7	14	42.4
Activités non saisonnières						
Industrie	483	11	-18	-3.6	91	23.2
Commerce; entretien et réparation d'automobiles	621	14	0	0.0	18	3.0
Transports	255	6	-10	-3.8	31	13.8
Information et communication	95	2	-2	-2.1	34	55.7
Activités spécialisées, scientifiques, immobilières et financière	473	11	24	5.3	75	18.8
Activités de service administratif et de soutien	252	6	-17	-6.3	77	44.0
Administration publique, assurances sociales et enseignement	247	6	12	5.1	40	19.3
Santé et action sociale	350	8	11	3.2	18	5.4
Activités créatives, artistiques et de spectacle	89	2	10	12.7	20	29.0
Autres professions	261	6	6	2.4	84	47.5

Taux de chômage : Depuis le 1^{er} janvier 2020, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2018-2020) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 176'414 personnes.

Chômeurs : Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Demandeurs d'emploi : Tous les demandeurs d'emploi, chômeurs et non-chômeurs, inscrits aux ORP et cherchant un emploi.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.